

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/82

18 mai 1998

(98-2086)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

ZAMBIE

Déclaration distribuée par S.E. M. Syamukayumbu Syamujaye,
Ministre des mines et des ressources minérales

Cette deuxième Conférence ministérielle vient à point nommé. Il y a 50 ans, nous avons entrepris une tâche importante: promouvoir le commerce international.

Des progrès considérables ont été réalisés depuis dans la libéralisation des échanges, mais il reste encore beaucoup à faire dans des domaines tels que l'agriculture et les textiles. Il importe de continuer à libéraliser les échanges et à renforcer le système commercial multilatéral ouvert, non discriminatoire et fondé sur des règles. Il ne faut cependant pas oublier que seules les mesures prises volontairement par les pays aboutiront à une libéralisation durable et juste et que la contrainte structurelle ou institutionnelle ne mène à rien. La Zambie est fermement décidée à poursuivre le processus de libéralisation des échanges.

La mise en oeuvre des engagements pris au cours du Cycle d'Uruguay doit continuer car la crédibilité de l'OMC en dépend. Les Accords de l'OMC indiquent très précisément les délais de mise en oeuvre des diverses obligations mais certains pays, comme la Zambie, ont éprouvé des difficultés à respecter la totalité des obligations. Ces difficultés tiennent au manque de capacités techniques et de ressources. Nous avons ainsi malheureusement perdu certains droits qui auraient été très importants pour nous. Il faudrait, pour assurer la participation et l'intégration effectives de tous dans le système multilatéral, mettre en place un mécanisme qui permette aux pays qui ont connu de telles difficultés, comme la Zambie, de recouvrer ces droits et obligations perdus.

De plus, il faut absolument que la communauté internationale reconnaisse que la dette extérieure est devenue une lourde charge pour les pays les moins avancés. On attend de ces pays qu'ils s'intègrent dans le système commercial international, mais leur endettement constitue un obstacle majeur à toute croissance économique et empêche les gouvernements de s'attaquer à la lutte contre la pauvreté.

Certains pays développés se sont engagés à aider les pays comme la Zambie dans des domaines où ils rencontrent des difficultés. Nous remercions tous ces pays, et en particulier ceux qui se sont engagés à nous fournir une assistance technique afin que nous puissions acquérir les compétences nécessaires pour participer effectivement au système commercial multilatéral. Les mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés illustrent la détermination des Membres de l'OMC à trouver une solution aux problèmes de ces pays. Nous nous félicitons des intentions annoncées en matière d'amélioration de l'accès aux marchés pour les exportations des pays les moins avancés, qui seront bientôt notifiées au Secrétariat de l'OMC. Dans le même temps, il faut supprimer tous les obstacles au commerce pour les pays les moins avancés. Il faudrait s'employer

à trouver le moyen de concrétiser les intentions exprimées en ce qui concerne l'amélioration de l'accès aux marchés.

La Zambie souhaite également que les avantages offerts par le système commercial multilatéral profitent au plus grand nombre de pays possible. Il faut en outre que l'OMC reconnaisse la diversité des niveaux de développement et des intérêts commerciaux de ses Membres. L'OMC doit être une institution crédible, capable de répondre aux aspirations de tous ses Membres et pas seulement de certains d'entre eux.
